DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Communiqué de presse

Deuxième intervention du Conseil fédéral dans le TARMED: Le tarif reste dépassé et introduit des limitations inadéquates

Berne, le 18 octobre 2017. La structure tarifaire TARMED adoptée aujourd'hui par le Conseil fédéral aboutit à une nouvelle aggravation de la situation en introduisant des limitations inadéquates des durées de consultation médicale. Il comprend cependant quelques corrections par rapport au projet présenté en mars. Mais le déficit des hôpitaux dans le secteur ambulatoire s'en trouvera encore péjoré. H+ salue le fait que le gouvernement ait renoncé à des garanties préalables de prise en charge des coûts qui auraient entraîné une charge bureaucratique disproportionnée. La Confédération se contente ainsi de la solution administrative légère proposée par H+.

H+ approuve les améliorations apportées par le Conseil fédéral aux limitations par rapport au projet mis en consultation. Au final, cette deuxième intervention dans une structure tarifaire dépassée aboutit cependant à de nouvelles aggravations alors qu'une révision serait urgente. Ce nouveau tarif officiel ne correspond pas aux règles applicables en économie d'entreprise et à la structure appropriée exigées par la loi.

«Solution administrative légère» autorisée pour l'assouplissement des limitations
Durant la consultation, H+ a critiqué les limitations comme étant non-adéquates et arbitraires et s'est élevée contre de coûteuses garanties préalables de prise en charge des coûts. Elle estimait à 5 millions le nombre de ces demandes pour l'ensemble des fournisseurs de prestations. Les démarches entre ces derniers et les assureurs auraient entraîné des coûts supplémentaires de l'ordre de 750 millions de francs, sans aucune utilité pour les patients.
A l'initiative de H+, un justificatif standardisé a été développé pour des «besoins en soins plus importants». L'ordonnance permet désormais un contrôle aussi simple que possible des limitations, comme le souhaite aussi la Confédération.

L'intervention affaiblit encore le partenariat tarifaire et ne tient pas la route
La première intervention subsidiaire de la Confédération dans le TARMED, en 2014, avait déjà montré que les interventions des autorités n'incitent pas les partenaires tarifaires à négocier des solutions entre eux. Avec cette nouvelle intervention en faveur des assureurs, ces derniers n'auront plus guère d'intérêt à soutenir une révision totale. En intervenant dans le tarif, le Conseil fédéral souhaite réduire les dépenses à la charge de l'assurance-maladie sociale. Mais cela ne tient pas la route, car l'augmentation du volume des prestations dans le domaine ambulatoire s'explique avant tout par l'évolution démographique et par les progrès de la médecine. Ces derniers permettent de réaliser davantage d'interventions en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. C'est bien pour les patients et cela correspond à une exigence politique, puisqu'il est plus avantageux de prendre en charge un patient en ambulatoire qu'en stationnaire. Limiter massivement les prestations et procéder à des réductions dans le tarif ambulatoire, comme l'a décidé la Confédération, empêche ce transfert souhaitable médicalement et va à sens contraire de la volonté politique de faire primer l'ambulatoire sur le stationnaire.

Interlocuteur pour les médias : Bernhard Wegmüller, directeur
Tél. bureau: 031 335 11 00, Mobile: 079 635 87 22, E-mail: bernhard.wegmueller@hplus.ch

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 225 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux – répartis sur 369 sites – en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires. A travers ses institutions membres, H+ représente quelque 200'000 personnes actives.

Geschäftsstelle · Lorrainestrasse 4A · 3013 Bern
T 031 335 11 11 · F 031 335 11 70
geschaeftsstelle@hplus.ch · www.hplus.ch